



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

**Arrêté instituant ou reconduisant les bureaux de vote
et fixant leurs lieux et leurs circonscriptions
pour toutes les élections au suffrage universel direct
dans les communes du département de la Haute-Garonne
à l'exception de la commune de Toulouse**

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral, notamment son article R. 40 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 2024 modifié instituant ou reconduisant les bureaux de vote et fixant leurs lieux et leurs circonscriptions pour toutes les élections au suffrage universel direct dans les communes du département de la Haute-Garonne à l'exception de la commune de Toulouse ;

Vu les propositions des maires ;

Considérant qu'il convient de fixer annuellement le périmètre des bureaux de vote pour toutes les élections ayant lieu au suffrage universel direct ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

Arrête :

Art.1 : Pour toutes les élections au suffrage universel direct, les électeurs se réuniront conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Bureau de la réglementation et des élections
1, place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. : 05 34 45 34 45
Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr

1/2

Art. 2 : La répartition des 1 095 bureaux de vote ainsi définis (hors commune de Toulouse) s'établit comme suit :

- Nombre de bureaux dans les communes de l'arrondissement de Toulouse : 591
- Nombre de bureaux dans les communes de l'arrondissement de Muret : 246
- Nombre de bureaux dans les communes de l'arrondissement de Saint-Gaudens : 258

Le nombre total de communes ne comportant qu'un seul bureau de vote s'élève à 451 ainsi décomposé :

- Arrondissement de Toulouse : 139
- Arrondissement de Muret : 89
- Arrondissement de Saint-Gaudens : 223

Le nombre total de communes comportant plusieurs bureaux de vote s'élève à 134 ainsi décomposé :

- Arrondissement de Toulouse : 85
- Arrondissement de Muret : 37
- Arrondissement de Saint-Gaudens : 12

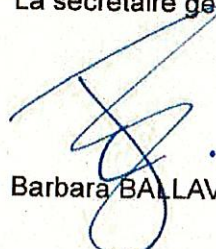
Art. 3 : Les bureaux de vote, tels qu'ils sont fixés au présent arrêté, serviront pour toute élection au suffrage universel direct comprise du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 30 août 2024 modifié instituant ou reconduisant les bureaux de vote et fixant leurs lieux et leurs circonscriptions pour toutes les élections au suffrage universel direct dans les communes du département de la Haute-Garonne à l'exception de la commune de Toulouse cesseront d'être applicables le 1^{er} janvier 2026.

Art. 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, le sous-préfet de Muret, le sous-préfet de Saint-Gaudens, les maires de la Haute-Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le portail internet des services de l'État en Haute-Garonne et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Toulouse, le **29 AOÛT 2025**

Pour le préfet de la Haute-Garonne
et par délégation :
La secrétaire générale adjointe,


Barbara BALLAVOISNE

Commune	Bureau	Périmètre géographique du bureau de vote ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE Canton n° 03 (BLAGNAC)	Lieu de vote
AUSSONNE	0001 - Bureau centralisateur	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : Chemin d'Allès, chemin du Brana d'en bas, chemin du Castellet, route de Combarieu, chemin de las Graos, rue du Mourat, passage des Prés, chemin du Rempart, rue de la République, rue Saint-Cyr, rue de la Tour, passage du Venger, place du 8 mai 1945, lotissement d'Allès, lotissement du Castellet, clos du Castellet, lotissement Concorde, lotissement Clos Langueodoc, lotissement les Jardins du Panarol, Résidence le Pré d'Aussonne, lotissement les Prunus, résidence les villas du Panarol.	Halle aux Sports « Pierre Denis » Place Jean Jaures
	0002	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : Rue des Alouettes, chemin de Carbounel, impasse de Carbounel, rue Claude Nougau, rue des Fauvettes, impasse Ferrat, chemin de Grésines, rue des Hirondelles, chemin de Lagassine, chemin de Lancelot, impasse des Mertes, rue des Mézanges, chemin du Myllau, chemin de Peyrelong du n°401 au n°773, rue des Rossignols, La Thébaïde, chemin de Vieux Casat, impasse du Vieux Moulin, rue des Vignes, lotissement des Agassins, lotissement Cabal, lotissement le Hameau des Ecoles, Lotissement le Petit Bignon, la résidence le Petit Parc, le lotissement les Tourterelles, le lotissement les Vignes du Soleil, Lotissement le village des Agassins.	Halle aux Sports « Pierre Denis » Place Jean Jaures
	0003	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : Chemin du Bac, chemin de Beauregard, allée de Cameis Sud, chemin de l'Enseigne, Domaine de l'Enseigne, chemin de Fourtardé, impasse des Irs, chemin de Laubarède, impasse des Laurières, impasse des Palombières, chemin de Payol, chemin de Perlat, chemin du Pigeonnier, impasse de la Plaine, chemin de la Planette, impasse de la Planette, impasse des quatre chemins, chemin d'Ulet, lotissement Beauregard, lotissement le Bois de Paucy, lotissement des Chênes, lotissement de l'Eclie, lotissement des Genêts, Lotissement le Pré vert.	Halle aux Sports « Pierre Denis » Place Jean Jaures
	0004	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : aire d'accueil des gens du voyage de Carpette ; place du Béan ; impasse Bellevue ; chemin du Brana d'en Haut ; chemin d'en Naout ; rue Cahuzac ; chemin de Caranès ; chemin de Carounados ; route de Daux ; rue des Ecoles ; rue de l'Eglise ; place de l'Eglise ; chemin d'Embrusc ; rue du Fort ; rue de Gascoigne ; chemin de Goutils ; place Jean Jaures ; chemin du Lac ; place de la Maïre, route de Mondonville ; impasse du Moulin ; chemin de Mounserou ; rue de l'Ormeau ; chemin de las Planos Loungus ; rue des Pyrénées ; chemin du Radar ; rue Salut ; chemin de la Vialière ; rue du 19 mars 1962 ; résidence Anne Franck ; lotissement Bourroulounery ; lotissement les Jardins du Chateau d'Eau ; lotissement les Jardins de Tédolat ; résidence du Lac ; lotissement de Magassat ; résidence le Moulis ; domaine de l'Ormeau ; lotissement de las Planos ; lotissement le Village.	Halle aux Sports « Pierre Denis » Place Jean Jaures
	0005	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : allées de Prunel, chemin de las Argiles, chemin de Barouca, chemin de Bal Souleil, chemin du Clos des Champs, route du Chateau d'Eau, impasse de Grésines, avenue Jules Védrières, rue Marcel Dorel, impasse Marie Marvingt, allée Maryse Bastié, route de Merville, chemin de Mounesté, chemin de Peyrelong du n°774 à la fin de la voie, lotissement les Jarlins Fleurs, rue Marie Curie, résidence Ugoyan, lotissement les Naturelles d'Aussonne, avenue George Sand, avenue Simone Veil, rue Rosa Parks, rue Louis Lerey, rue Simone de Beauvoir, rue Jules Verne.	Halle aux Sports « Pierre Denis » Place Jean Jaures
	0006	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : rue Artiste Berges, rue Georges Claude, avenue Jean Moulin, allée Lucie Aubrac, impasse des Mimosas, chemin de Paucy, impasse de Paucy, chemin de Peyrelong du n°1 au n°400, impasse du Port, impasse des Roses, route de Seill, impasse des Scobiers, allée des Tilleuls, impasse du Vercors, chemin de Vignaux, lotissement les Epiciés, lotissement du Port, Micocouliers, domaine du Moulin, ZAC du Moulin, résidence d'Occitane, le Clos de Peyrelong, résidence les Pins, lotissement des Tournassols, le clos de Vignaux, domaine de Vignaux, Résidence du 581 route de Seill, rue Emile Zola, rue Jacques Prévert.	Halle aux Sports « Pierre Denis » Place Jean Jaures
BEAUZELLE	0001 - Bureau centralisateur	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : Rue des Pins, rue Beau Rivage, impasse Beau Rivage, impasse de la Source, rue de la Source, rue de la Garonne, impasse de la Garonne, rue des Cèdres, rue des Tilleuls, rue des Acacias, rue des Peupliers, impasse du Ruissseau, Cité Junqua.	Salle des Fêtes de Garossos Rue du Riou
	0002	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : Rue de l'Eglise, place de la Maïre, rue de la Lavoir, rue du 8 mai 1945, rue de la République, (du n° 01 au n° 16), route de Grenade, rue des censeiers, rue beau Souleil, rue de la Marquette, impasse de la Marquette, impasse des Noisetiers, rue des Lillas, rue du Pigeonnier, rue des Erables, rue des Mûriers, impasse des Chênes, rue des Oliviers, rue des Tamatis.	Salle des Fêtes de Garossos Rue du Riou
	0003	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : Rue des Roitelets, rue des Pisons, impasse des Pisons, rue des Tourterelles, rue de la Caille, rue des Palombes, rue de la République (du n°17 au n°49 et du n°18 au n°48), rue des Mézanges, impasse de la Fourmi, rue des Rossignols, rue des Fauvettes, rue des Cigognes, rue des Chardonnerets.	Salle des Fêtes de Garossos Rue du Riou
	0004	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : impasse des Libellules, rue des Coccinelles, impasse des Coccinelles, rue des Cigales, passage du Criquet, rue des Abeilles, rue des Lucioles, rue des Martinets, rue du Rouge-Gorge, rue des Hirondelles, rue des Hortensias, rue des Violettes, allée du Stade, rue des Papillons, impasse des Papillons, rue des Gaillois, impasse du Stade, rue des Irs, rue des Glaielus, rue du Muguet, impasse des Lys, rue du Laitché (du n° 1 au n° 9 et du n° 2 au n° 2 bis).	Salle des Fêtes de Garossos Rue du Riou
	0005	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : rue des Camélias, rue du Jasmin, rue des Ecoles, rue de Laitché, impasse de la Digue, impasse de Laitché, rue des Bleuets, rue des Roses, rue des Mimosas, impasse des Mimosas, impasse des Coquelicots, impasse des Pervenches, impasse des Jonquilles, rue des Jonquilles, rue du 19 mars 1962, impasse des Ramiers, impasse des Eclureils, rue du 11 novembre 1918, impasse du 11 novembre 1918.	Salle des Fêtes de Garossos Rue du Riou
	0006	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : rue de la République (Gendarmérie), rue de la Rhune, rue Vignemale, boulevard de l'Europe, allée du Planetaurel, rue de l'Alain, rue du Midi, rue du Sincro, rue du Levant, rue de la Tramoniane, rue Barriou, chemin des Amandiers, clos des Amandiers, rue Juncassa, avenue Garossos, chemin Pappou, chemin des Vignes, chemin de l'Enseigne, rue Fomier.	Salle des Fêtes de Garossos Rue du Riou

Commune	Périmètre géographique du bureau de vote		Lieu de vote
Bureau centralisateur de la commune et du canton			
0001	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : Vieux chemin de Grenade (du n°43A au n°91 côté impair et du n°40B au n°92 côté pair) ; Avenue Jules Michelet ; Chemin Barreau (du n° 45B à la fin, côté impair et du n°54 à la fin, côté pair) ; chemin des Prés ; chemin des Quinze Sois ; cheminement des Marchiers ; Impasse Albert Camus ; Impasse Jacques Prévert ; Impasse Jules Renard ; Impasse Michelet ; Impasse Proust ; Impasse Virgile ; Lieu-dit « Les Balthous » ; Lieu-dit « Les Sauloues » ; lieu-dit « Les Cautzures » ; lieu-dit « Les Quinze Sois » ; lieu-dit « Les Riches » ; Résidence Néouvelle ; Allée Albert Camus ; place Albert Camus ; Rue André Gide ; Rue André Malraux ; Rue Dominique Ingres ; Rue Fernand Léger ; Rue Henri Matisse ; Rue Jacques Prévert ; Rue Théophile Gautier ; Rue Vincent Van Gogh ; Rue Virgile ; Rue des Colombes ; Rue des Sauloues ; Rue du Château d'Uzou ; rue Slitzpi.	CENTRE – Groupe scolaire Jean Moulin Rue Felix Debax	
0002	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : Chemin Barreau (du n°0 au n°45 côté impair et du n°0 au n°52 côté pair) ; Chemin Pecotte ; Chemin des Ramiers ; Impasse Pecotte ; Impasse des Hortensias ; Impasse des Jasmiris ; Impasse des Violettes ; Passage Théophile Gautier ; Résidence Paul Eluard ; Rue François Catlayre ; rue Marcel Proust ; Rue Jacques Bréi ; Rue Paul Valéry ; Rue Saint-Expupère ; Rue des Cottages ; Rue des Fleurs ; Rue des Pervenches ; Rue des Primevères ; rond-point de la Maitre ; square du Souvenir Français.	CENTRE – Groupe scolaire Jean Moulin Rue Felix Debax	
0003	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : Vieux chemin de Grenade (du n°0 au n°43 côté impair et du n°0 au n°40A côté pair) ; Allée des Muriers (du n° 0 au n° 9, côté impair et du n° 0 au n° 20, côté pair) ; Cheminement Roger Vailland ; Cheminement Maxime Lacordé ; Impasse Frédéric Chopin ; Impasse Marcel Pagnol ; Impasse de Carrière ; Impasse du Chemin Vieux de Grenade ; Place Maurice Genevoix ; Rue Carrière ; Rue Joseph Kessel ; Rue Marcel Pagnol ; Rue des Allières.	CENTRE – Groupe scolaire Jean Moulin Rue Felix Debax	
0004	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : boulevard Firmin Pons ; Boulevard Jean Rivet ; Cheminement Delport ; Côte Abbe Cazeneuve ; DSC du Ramier ; Impasse Saint Jacques ; Les Placeolles ; passage Charles Toulouse ; Place Abbé Amouroux ; Place Hérisson ; Place Intérieure de l'Eglise ; Place Jean-Louis Puij ; Place Jean Rivet ; Place de l'Eglise ; Rue des Arts ; Place des Passenelières ; place des Sports ; Rue Baqué Fondée ; Rue Delport ; Rue Felix Debax ; Rue Lavigne ; Rue Mondy ; Rue Prosper Ferradou ; Rue Sarrazinière ; Rue de l'Eglise ; Rue de la Croix Blanche ; Rue des Caoucs ; Rue des Ecoles ; Rue des Pêcheurs ; Rue des Remparts ; Rue des Sports ; Rue du Docyeur Guinbaud ; Rue du Moulin ; Rue du Vieux Blagnac ; Rue du Vieux Château ; square Saint Expupère.	CENTRE – Groupe scolaire Jean Moulin Rue Felix Debax	
0005	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : Impasse Fonsorbes ; Impasse Hergé ; Impasse de Buches ; Impasse des Burettes ; Passage l'asteur ; Rue Antoine Laurent de Lavoisier ; Rue Fonsorbes ; Rue Jean-Paul Sartre ; Rue Malard ; Rue Pasteur ; Rue de Buches ; Rue des Mines ; Rue du 19 mars 1962.	CENTRE – Groupe scolaire Jean Moulin Rue Felix Debax	
0006	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : rue Honoré de Balzac ; Impasse Beaudelaire ; Rue Alphonse Daudet ; Rue Jean de la Fontaine ; Impasse Galliard ; Impasse Louise Collet ; Rue Lamartine ; Rue Pierre Loti ; Impasse François Mauriac ; Impasse Frédéric Mistral ; Avenue Frédéric Mistral ; Impasse d'Arcole ; Place du Corps Franc Pommies ; Chemin des Saours ; Rue Verrière ; Place François Villon ; Rue François Villon ; Avenue du 11 novembre 1918.	Groupe scolaire Aérorgare Place de Verdun	
0007	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : rue du Bac ; Impasse Colbert ; Avenue du Général Compans ; Rue Effrai ; Rue de la Libération ; Place Plan du Port ; Avenue de Purlan ; Impasse Riquie ; Avenue Lucien Servany (du n°0 au n°39 côté impair et du n°0 au n°40A côté pair) ; Impasse du Touch ; Impasse Vauban, Impasse du Château d'eau ; passage du Maniban.	Groupe scolaire Aérorgare Place de Verdun	
0008	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : place de Verdun ; rue Maysee Bastie ; Rue du Béarn ; Rue Hélène Boucher ; Impasse de la Caravelle ; Escalier Jean Charcot ; Rue du Château d'eau ; Rue Marie Curie ; Rue de l'Escalier ; Rue de Gascoigne ; Rue Glinestel ; Impasse Glinestel ; Route de Grenade (du n°0 au n°51 côté impair et du n°0 au n°36 côté pair) ; Rue du Président John Kennedy ; Rue Jacques Mignard ; Rue Montblaisir ; Lieu-dit les Peygous ; Rue Léon Ramonds ; Avenue Lucien Servany (du n°0 à la fin, côté impair, et du n°42 à la fin, côté pair) ; Impasse Lucien Servany ; Rue Lionel Terry ; Rue Saint-Michel du Touch ; Place de Verdun ; Rue Jean Moulin ; Impasse Jean Moulin.	Groupe scolaire Aérorgare Place de Verdun	
0009	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : Square Bernadette et Paul Abel ; Place d'Aquilaine ; Place d'Armagnac ; Rue d'Armagnac ; Rond point Maurice Bellonne ; Rue de Bigorre ; Rue de Bourgogne ; Rue Joseph Le Brix ; Rue Yves Brunau ; Rue Jean Chatalin ; Rue des Chênes ; Rue Gabriel Clerc ; Rue Concorde ; Avenue Didier Daurat ; Avenue Emile Dewolline ; Rond-Point Emile Dewolline ; Impasse Santos Durand ; Rue Ernest Roger Dupont ; Rue des Gantils ; Avenue Claude Gonin (n° 0 à 11 et 0 à 10) ; Impasse Maysee Hiltz ; Avenue Pierre Georges Latécoère ; Rond-Point Latécoère ; Allée de Layrac ; Rue Georges Lequien ; Rue Michel Leroy ; Rue des Lilas ; Rue Charles Lindbergh ; Rond Point Jean Mays ; Allée Pierre Nado ; Place de Navarre ; Rue du Péquard ; Allée Henri Poliez ; Rue des Pyrénées ; Rue Remy Raymond ; Rue Alain Richard ; Rue du Roussillon ; Place de la Source ; Rue des Tamaris ; Rue Vélasquez ; Pont Vélasquez ; Rue Charles Voisin ; Rue de Guyenne.	Groupe scolaire Aérorgare Place de Verdun	
0010	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : rue d'Artois ; Impasse d'Auvergne ; Cheminement Léon Bourru ; Rue de Bretagne ; Rue des Cortières ; Rue du Limousin ; Rue de Lorraine ; Impasse du Maine ; Place du Morvan ; Impasse de Normandie ; Rue de Normandie ; Avenue du Parc (du n° 25 à la fin, côté impair, et du n°24 à la fin, côté pair) ; Impasse du Poitou ; Impasse du Quercy ; Rue de Savoie ; Rue de Solagne ; Impasse du Velay ; Rue de Provence ; Rue du Languedoc ; Rue de Navarre ; Impasse de Picardie.	Groupe scolaire Aérorgare Place de Verdun	

Commune		Périmètre géographique du bureau de vote	Lieu de vote
Bureau			
0011	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : rue d'Anjou ; Rue d'Auvergne ; Cheminement du Berry ; Cheminement de la Champagne ; Cheminement de Coucourou ; Cheminement du Dauphiné ; Impasse des Flandres ; Impasse de Cantepil ; Impasse de Vendée ; route de Grenade (du n°51 au n°99 côté pair et du n°56 au n°90 côté pair) ; Avenue du Parc (du n° 19 au n° 25 côté impair et du n°18 au n° 24 côté pair) ; square du Berry.	Groupe scolaire Aérogame Place de Verdun	
0012	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : rue des Amandiers ; Chemin Bélaïre ; Route de Grenade (du n° 99 au n°123 côté impair et du n° 90 au n°112 côté pair) ; Chemin des Nauzes ; Place des Nauzes ; Avenue du Parc (du n° 0 au n° 19 côté impair et du n°0 au n° 18 côté pair).	RITOURET École maternelle Clément Ader 34, allée des Müners	
0013	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : lieu-dit Aéroport ; Rue Jean Armiel ; Chemin des Bages ; Porte de Bordelasse ; Rue de Bordelasse ; Rue des Boulaux ; Lieu-dit Cassagne ; route de Cornabreu ; Rue Dieudonné Costes ; Rue Jean Dabry ; Place Marcel Dassault ; Rue du groupe d'Or ; Rue Marcel Dorel ; Avenue Albert Durand ; Rue des Erables ; Allée Saint-Exupéry ; Rue Farman ; Lieu-dit Ferné ; Rue Ganelous ; Avenue Claude Gonnin (des numéros 10 et 11 à la fin) ; Rue Raymond Gimaud ; Impasse des Hétras ; Rue Escadille Lafayeille ; Rue Sans Libellé ; Place des Maronniers ; Avenue de l'Escadille Normandie Niemen ; Rue des Noyers ; Rue des Oliviers ; Impasse des Ormeaux ; Passage de l'Ourmette ; Avenue des Platanes ; Rue du Docteur Pressac ; Impasse Louis Puyo ; Rue René Rey ; Lieu-dit la Sabotière ; Rue des Saules ; Lieu-dit Simonis ; Cheminement des Sophoras ; Impasse des Sorbiers ; Rue des Sorbiers ; Avenue des Tilleuls ; Rue des Tournesols ; Cheminement des Troènes ; Impasse Marcel Verrier.	RITOURET École maternelle Clément Ader 34, allée des Müners	
0014	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : chemin d'Aussonne (du n°0 au n°25 côté impair et du n°0 au n° 28 côté pair), rue des Azalées, impasse des Coquelicots, rue des Coquelicots, avenue de Cornabreu (du n° 1 au n° 41 et du n° 2 au n° 36), route de Grenade (du n°123 au n°169, côté impair, et du n°112 au n°154, côté pair), rue des Glaiéus, place des Jonquilles, rue des Lauriers, rue des Myosotis, place des Ormes, rue des Peupliers, avenue des Pins (du n° 1 au n° 15, du n° 2 au n° 18), place des Romarins, rue des Rosiers, impasse des Thuyas, rue des Müners (du n°9 à la fin, côté impair, et du n°20 à la fin, côté pair).	RITOURET École maternelle Clément Ader 34, allée des Müners	
0015	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : rue des Bleuets ; Rue des Camélias ; Rue des Cyclamens ; Allée Flandres Dunkerque 1940 ; Rue des Eglantines ; Rue des Marguerites ; Rue des Mimoses ; Rue des Mugnets ; Allée des Boutons d'Or ; Rue des Orchidées ; Impasse des Cadrès ; Impasse des Orchidées ; Rue des Paquerettes ; Avenue des Pins (du n° 15 à la fin, côté impair, et du n° 18 à la fin, côté pair) ; avenue de Cornabreu (du n° 43 à la fin, côté impair, et du n°38 à la fin, côté pair).	RITOURET École maternelle Clément Ader 34, allée des Müners	
0016	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : chemin d'Aussonne (du n°27 au n°61 côté impair et du n°28 au n°72 côté pair) ; Rond Point de Bose ; Place de Catalogne ; Impasse de Catalogne ; Lieu dit Casse Fourcat ; Rue Paul Gauguin ; Avenue du Général de Gaulle ; Cheminement Joan Miro ; Rue Jean Miro ; Rue Claude Morel ; Impasse des Orfèvres ; Lieu-dit La Paille ; Place Nicolas Poussin ; Porte du Bicentenaire de la Révolution ; Chemin du Ritouret ; Impasse Eliza Triotel ; Rue Maurice Uthilo.	GRAND NOBLE École maternelle Louis Weidkmet Place Georges Brassens	
0017	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : avenue Louis Aragon ; Mail Louis Aragon ; Chemin d'Aussonne (du n°61 à la fin, côté impair, et du n°72 à la fin, côté pair) ; Impasse Georges Barnanos ; Rond point de Buxelude ; Rue Georges Castex ; Rue Cézanne ; Rue Corot ; Rue Duly ; Rue des Fermiers ; Rue Fragonard ; Route de Grenade (du n°169 au n°265 côté impair, et du n°156 au n°260, côté pair) ; Rue Toulouse Lautrec ; Impasse Toulouse Lautrec ; Rue Aristide Maillo ; Rue Henri Martin ; Lieu-dit Le Grand Noble ; Parc du Grand Noble ; Rue des Orfèvres ; Place Charles Peguy ; Rue Charles Peguy ; Rue Pablo Picasso ; Place Pablo Picasso ; Lieu-dit Pinot ; Rue Pierre de Ronsard ; Rue Jean-Jacques Rousseau ; Rue des Tonneliers ; Place Quentin de La Tour ; Allée Emilie Zola ; Impasse Emilie Zola.	GRAND NOBLE École maternelle Louis Weidkmet Place Georges Brassens	
0018	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : impasse René Barjavel ; Impasse Joachim du Bellay ; Avenue Hector Berlioz ; Place Georges Brassens ; Impasse Georges Brassens ; Impasse André Breton ; Rue des Briquetiers ; Rue des Chârons ; Rue Jean Cocleau ; Rue René Descartes ; Square Descartes ; Impasse Jean Gabin ; Impasse Jean Giono ; Lieu dit Font Grasse ; Impasse Font Grasse ; Place Victor Hugo ; Rue Victor Hugo ; Impasse Jean Baptiste Lully ; Rue Prosper Mérimée ; Rue Montaigne ; Cheminement Montaigne ; Impasse Gérard de Nerval ; Rue Ambroise Paré ; Impasse du Riou.	GRAND NOBLE École maternelle Louis Weidkmet Place Georges Brassens	
0019	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : rue des Arbousiers ; Allée des Bartavelles ; Avenue Georges Brassens ; Cheminement Georges Brassens ; Square des Cigales ; Allée Pierre de Coubertin ; Rue Denis Diderot ; Rond-Point Denis Diderot ; Impasse Léo Ferré ; Rue des Flamants ; Impasse des Flamants ; Cheminement des Flamants ; Rue Serge Gainsbourg ; Impasse Serge Gainsbourg ; Rue Roland Garros ; Impasse des Lavandes ; Impasse Aristide Maillo ; Rue Marcel Mouloudji ; Impasse Capilaine Nemo ; Chemin de la Paille ; Rue des Perdrix ; Impasse des Perdrix ; Cheminement de la Sarreille ; Impasse des Sérolets ; Rue Franz Joseph Strauss ; Place Jules Vernes ; Avenue Jules Vernes ; Avenue Léonard de Vinci ; Impasse Léonard de Vinci ; Avenue Salvador Dali ; Rue Louis Blériot.	GRAND NOBLE École maternelle Louis Weidkmet Place Georges Brassens	
0020	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : avenue d'Andromède, allée André Turcat, avenue Henri Ziegler, rue Louis Glusta, rue Jacqueline Aurdi, rue Jean-Pierre Peill, rue Léopold Galy, rue Max Fichtl, rue Henri Abram.	Groupe scolaire les Perséides Boulevard Persée	
0021	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : Vieux Chemin de Grenade (du n°91A à la fin, côté impair, et du n°94 à la fin, côté pair) ; Allée Paul Emile Victor ; Allée du Rouge-Gorge ; Boulevard Persée ; Chemin des Bourzuges ; Chemin des Clauzures ; Chemin du Ferradou ; Chemin du Moulin de Naudin ; Chemin du Pesseyre ; Chemin du Tiers Etat ; Chemin des Riches ; Impasse Auguste Renoir ; Impasse Berthe Morisot ; Impasse des Alouettes ; Impasse des Bergeronnettes ; Impasse des Biais ; Impasse des Bouvreuils ; Impasse des Canaris ; Impasse Saurez ; Lieu-dit Le Tiers Etat ; Lieu-dit Les Bourzuges ; Place des Mariniers ; Route de Grenade (du n°260 à la fin, côté pair, et du n°265 à la fin, côté impair) ; Rue Louis Pradel ; Rue Marc Chagall ; Rue des Lottots ; Rue du Puits d'Uzou.	Groupe scolaire les Perséides Boulevard Persée	
0022	Boulevard de l'Europe ; Boulevard Savary ; Rue Galois ; Rue Isaac Newton ; Rue Johannes Kepler ; Rue Nicolas Copernic ; Rue Georges Gay ; Rue Roger Carpentier ; Rue Georges Sand ; Place Alain Savary.	Groupe scolaire les Perséides Boulevard Persée	

Commune		Périmètre géographique du bureau de vote		Lieu de vote
CORNEBARIEU	Bureau			
	0001 - Bureau centralisateur	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : avenue de la République, avenue de Versailles, chemin des Syrdics, chemin du Rou, chemin du Vignou, impasse de la Figade, impasse de la Prairie, impasse de l'Hermitage, impasse du Roucnet, impasse Gougaunde, place du Boret, place du Languedoc, rue Burfon, rue de Crabonne, rue de Gascogne, rue de la Poste, rue de l'Aussonnelle, rue de l'Eglise, rue de l'Hermitage, rue de Verdun, rue des Peupliers, rue des Très Bibans, rue du 11 novembre 1918, rue du Boret, rue du Pont Vieux, rue Jules Ferry, rue Louis Pasteur, rue Saint Jean, traverse Saint Roch.		Salle du Conseil Municipal Annexe Raymond Guillard 10 avenue de Versailles
	0002	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : allée des Troubadours, allée Jean Monnet, chemin des Ambrits, impasse de la Clairière, impasse des Coleaux, impasse Pierre Brossolette, place Achille Viadieu, place du Vallon, route de Mondonville, route du Saide, rue Alphonse de Lamartine, rue Achille Viadieu, rue Charles de Gaulle, rue Claude Debusy, rue du 18 juin 1940, rue du 8 mai 1945, rue François Verdier, rue Gabriel Faure, rue Georges Bizet, rue Hector Berlioz, rue Jean Monnet, rue Jean Moulin, rue Maurice Ravel, rue Pierre Brossolette, rue Victor Hugo.		École élémentaire des Ambrits 26, chemin des Ambrits
	0003	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : avenue Latécoère, chemin de Gallou Gris, chemin de Faudouas, chemin de Gastetier, chemin de la Buette, chemin de la Garene, chemin de la Sabatière, chemin de l'Auzan, chemin de Mervielle, chemin de Palasse, chemin de Terrefort, chemin de Teste, chemin des Althras, chemin des Cloisses, chemin des Prés, chemin du Moulin de Faudouas, chemin du Pibou, chemin du Prévost, chemin d'Ullet, chemin Saint-James, chemin Saint-Roch, impasse de l'Auzan, impasse des Capitouls, impasse des Chaiets, impasse des Moullins, lieu-dit Allès, place du Bois, route d'Aussonne, route de Colomiers, route de Seilh, route de Toulouse, rue de Mouras, rue Clément Ader, rue des Capitouls, rue des Moullins, rue des Pyrénées, rue du Cassé, rue Emile Dewolaine, vieux chemin de Biagnac.		École élémentaire Saint-Exupéry 3, allée Jean Monnet
	0004	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : chemin de la Plaine, chemin de Mandillet, chemin de Marchet, chemin des Deux Provinces, rue Biscors, impasse de Mandillet, impasse de Terrousses, impasse François Villon, impasse Georges Brassens, impasse Guillaume Apollinaire, impasse Joachim du Bellay, impasse Paul Eluard, impasse Pierre de Ronsard, place Alfred de Mussel, place Stéphane Mallarmé, rue Arthur Rimbaud, rue Charles Baudelaire, rue de Peytel, rue François Rabalais, rue François Villon, rue Guillaume Apollinaire, rue Jacques Prévert, rue Paul Verdaine.		École élémentaire Saint-Exupéry 3, allée Jean Monnet
	0005	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : chemin de Barberousse, chemin de Cordelle, impasse Melinon, chemin de Guyenne, chemin de Lasbadouques, impasse Bel Soleil, impasse de Campet, impasse des Peupliers, impasse du Plateau, place de Jaffranel, place des Poitiers, place du Télégraphe, route de Boucoume, rue Bel Soleil, rue des Chênes, rue Saint Clément.		ALSH des Monges Michel Réfif 2 bis rue Hélène Boucher
MONDONVILLE	0006	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : chemin de Payrolles, chemin du Carredon, rue des Fours, rue Didier Daurat, rue Hélène Boucher, square de l'Aquilon, rue Maysee Bastié, passage du Carredon, traverse des Frères, traverse des Cornes.		ALSH des Monges Michel Réfif 2 bis rue Hélène Boucher
	0007	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : Route de Pibrac, avenue Jean Mermoz, impasse de Laberou, impasse de Galoubau, impasse Joseph Donat, impasse Verhaac, impasse du Ruisseau, rue Jacqueline Auréli.		ALSH des Monges Michel Réfif 2 bis rue Hélène Boucher
	0001 - Bureau centralisateur	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : Avenue de Guyenne, avenue de la République, chemin de la Tuilière, Hameau Chantarel, impasse Chantarel, impasse des Jardins, impasse Pitous, place de l'Horloge, place de Jean Jaures, route de Pibrac (coté impair du n° 1 au n° 15), route de Toulouse (coté pair du n° 2 au n° 10), rue Chantarel, rue d'Armagnac, rue de la Liberté, rue de la République, rue du Fourmil, rue du Ribachou, rue Pitous, rue Portet, rue de la Beretle.		Salle Orion – Chemin de Cantegril
	0002	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : Allée d'Orion, chemin d'Azas, chemin de Boucoume, chemin de Cantegril, hameau de Boucoume, Le petit Talliente, L'Orée de la Forêt, route de Daux (coté impair), route de Montaligut, route de Pibrac (coté pair du n° 2 au n° 18), rue Pégase, rue Vega.		Salle Orion – Chemin de Cantegril
	0003	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : Allée des Albizzias, allée des Pins, chemin de la Vitarelle, chemin de Panedates, impasse des Oliviers, lotissement Parc de la Tours, résidence du Moulin, route d'Aussonne (coté impair), route de Daux (coté pair), route de Toulouse (coté impair du n° 1 au n° 5), rue des Charmes, rue des Oliviers, rue des Tournesols.		Salle Orion – Chemin de Cantegril
	0004	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : Chemin de gahèle, chemin de la Cornague, chemin de la croix d'Allez, chemin de Laroque, chemin de Mandillet, chemin de Vigneaux, chemin des Cèdres, chemin des Deux provinces, impasse carpete, impasse de la Cornague, impasse de Lussan, impasse de Mandillet, impasse des Panedates, La Cornague, Le Clos des Chênes, Le Clos du Mandillet, Le Clos du Pin, L'Orée du Bois, lotissement Le Petit Mandillet, route d'Aussonne (coté pair), route de Toulouse (coté pair à compléter du n° 12 : coté impair à compléter du n° 7).		Salle Orion – Chemin de Cantegril
SEILH	0005	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : Avenue de la plaine, chemin de Bordeneuve, chemin de la Carle, chemin de la Gravette, chemin de Mariane, chemin des Cescats, chemin des Mouils, chemin des Toudats, chemin du Bertot, chemin du Gajela, chemin du Ruisseu, impasse de la halle, impasse de la Baside, impasse des Coleaux, impasse du Gajela, impasse du Roude, impasse du Vallon, impasse Malbon, Les Jardins de Bacchus, Le Hameau du Gajela, Patus des Cussecs, route de Cornabarieu, route de Pibrac (coté impair à compléter du n° 17 : coté pair à compléter du n° 20), rue Cantegril, rue du Béam.		Salle Centaure – Chemin de Cantegril
	0001 - Bureau centralisateur	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : Allée Emile Ader, impasse des Jardins de l'Aussonnelle, passage de l'Aussonnelle, route d'Aussonne, passage des Berges, chemin des Caminots, impasse de Cantegril, passage du Cimetière, chemin des Couffignades, allée d'Espialais, allée de l'Europe, allée de Ferrat, avenue du Grand Planier, rue Pierre Goudouli, route de Grenade, impasse Henri Martin, chemin de Millau, chemin du Moulin, L'Orée du Goff, passage de la Passenelle, rue Jean-Marie Paters, chemin de la Plaine, impasse du Plantirous, place de Roaldes du Bourg, impasse de la Roche, Rochemontes, impasse Toulouse Laurenc, impasse des Vignes, impasse des 4 chemins, impasse des 7 Arpents, rue Michel Baglin, impasse du Poêle.		Salle polyvalente Allée de l'Europe
	0002	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : Impasse des Acacias, les Allées du Goff, route du Bac, chemin du Bouscassé, le Carre Vert, place Robert Castello, allée du Camp de Calis, impasse des Chênes, le Domaine du Goff, impasse de la Garonne, le Golden Park, impasse du Pel Rouc, impasse des Ramiers, les Rives du Goff, chemin Royé, les Terrasses du Goff 1, les Terrasses du Goff 2, route de Toulouse (depuis l'Aussonnelle jusqu'au rond-point de Papou), allée des Trichenes, chemin de la Vieille Côte, Villa Azur, Villa Zenith.		Salle polyvalente Allée de l'Europe

Commune	Bureau	Périmètre géographique du bureau de vote	Lieu de vote
SEILH (suite)	0003	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : Chemin Bel Air, cour des Ateliers, passage des Batielliers, rue Baptiste Bernes, Allée Pierre de Boisson, impasse Yves Brunaud, rue Jean Cazzergues, rue des Chassésiens, rue du Château, impasse des Cyrès, rue Eugène Evèsque, passage de la Forge, avenue de Fil, passage du Fossé, rue de la Garonne, impasse François Hérisson, passage François Hérisson, rue des Hospitaliers, passage des Jardinières, place de Laubi, cheminement des Marichiers, rue du Marché, impasse des Palombes, chemin de Papou, rue des Pêcheurs de sable, rue de la Prairie, impasse le Pérel, chemin de Percin, chemin du Port, impasse du Pré Fleuri, route de Toulouse (depuis le rond-point de Papou jusqu'au rond-point de Gimeneis), passage des Jeux Fours, passage du Vieux Puits, rue de la Voie Lactée, avenue Léon Bourmeau, rue Jacques Costes, avenue Nadot, rue Pierre Saïre, chemin du Carrelot, impasse Lucien Servant, le Pigeai, allée Remy Raymond, rue Joseph André, impasse des Aïles, impasse Jean Chatain, impasse Alain Richard, impasse Georges Lequien, impasse Jacques Guinard.	Salle polyvalente Allée de l'Europe
Canton n° 04 (CASTANET-TOLOSAN)			
AUREVILLE	0001 (unique)	L'ensemble de la commune	Salle des activités Andrée Saiel 4, place du village
AUZEVILLE-TOLOSANE	0001 - Bureau centralisateur	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : Chemin du Touron, route de Mervilla, chemin de l'Étang, allée du Val d'Éclé, impasse Piorre, chemin de la Carrière Péluide, chemin de la Côte de Bourgoy, chemin de Mervilla, chemin de Lamalamaure, allée Olivier de Magry, allée de Queyratz, allée des Fiacres, allées des Amazons, place de l'Étrier, place de l'Éperon, chemin de la Maynne, allée de la Lyre, impasse Carbourfié, allée de la Bergerie, allée du Cantou, allée des Armandiers, allée de Burfevent, allée de l'Aulan, chemin des Côleaux, chemin Saint-Jean, allée du Clos de Baptiste, allée du Clos de Saint-Jean, chemin de la Marie, chemin de l'Église, chemin du Docteur Delhern, chemin de Corbe d'Oly, allée d'Orion, allée de la Grande Ourse, allée du Goutil, place de la Marie Vieille, impasse Jean-Marie Goudon, chemin de Madame, Bordeneuve, chemin de l'inque Bandel, allée George Sand, allée Lucie Aubrac, allée Rosa Parks, allée Simone Veil, chemin de Bourrés, allée des Fontaines, route de Narbonne, Allée Mary.	Mairie – Salles des Mariages 8, allée de la Durante
	0002	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : Allée de l'Ermitage, allée des Minimes, allée de la Souliane, résidence du Château, place de l'Église, allée Séverine, allée des Mésanges, allée du Pré Rolosan, chemin des Ecoles, chemin Del Prat, allée de la Gerbière, place de la Clape, allée de la Durante, impasse des Chartreux, allée de la Clape, impasse du Puits, chemin Vert, chemin de la Graille, impasse Goudouil, allée la Croix de Lamarque, allée du Moulin Armand, chemin du Moulin Armand, le Château, chemin de la Barrière, impasse du Clos du Moulin, place des Fauvettes, chemin Saint-Saverrin, allée Charlotte Perriand, impasse Niki de Saint-Phalle, allée Louise Bourgeois, allée Goudouil.	Mairie – Salle du Conseil Municipal 8, allée de la Durante
	0003	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : place des Tournesois, allée de la Pradine Tolosane, chemin de la Lacode, chemin du Canal, allée du Champ Long, allée des Minosas, chemin de Borda Rouge, allée des Tamaris, allée des Pêcheurs, allée des Pommiers, impasse de la Vigne, place des Demoiselles, allées des Prés Verts, allée des Pins, allée du Peül Verdol, place des Acacias, chemin de la Crouzette, allée Campieran, allée du Petit Prince, allée Vile Tam, allée Vogner, Mail du Pasiel, impasse Picpou, place Tolosane, allée Sauvignon, mail de la Cocagne, allée de la Négrette, allée de la Petite Mélatre, chemin de Halage, avenue Daniel Brisebois, allée Mauzac, allée de Nègue Saunres, avenue de l'agrobiopole, chemin du Pont de Bos, ENSAT, INRA, LEGTA, ENFA.	Salle de la Durante 1, chemin du Moulin Armand
AUZIELLE	0001 - Bureau centralisateur	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : Chemin de Borda Petite, chemin des Ecoles, Le Château, En Craspignan, Côte Fontaine Sainte-Germaine (numéros impairs), chemin de Jouda, allée de Nandours, chemin de Pénole, allée de Peyrille, allée de Pierras, chemin de la Pigeonnrière, impasse de Pénole.	Salle des Fêtes Le village
	0002	Sont compris dans ce bureau de vote les électeurs rattachés aux voies, lieux-dits ou groupes d'habitations ci-après : Domaine de l'Albarède, route d'Auzielle, Viguerie le Grand Baillage, chemin du Barou, En Bordes, Borda Grande, Le Broc, Chemin de Caoulet, Lou Cassé, Al Cazai, Cassés, impasse des Contours, rue des Contours, Les Cornouillers, chemin de la Croix de Fer, chemin du Cugnoi, impasse de la Fontaine, Hameau du Crouzet, rue du Pré Haut, Les Hauts de Maletête, chemin d'Inqine, Alama, Le Mail, chemin de Maletête, Montrel, rue du Moulin, chemin de Pasquet, Pharmacie des Trois Côleaux, La Place, chemin Toulousein, chemin de Vieille Vigne, côte Fontaine Sainte-Germaine (numéros pairs), rue de la Fontaine, rue de la Forge, le Crouzet, le Pradal.	Salle des Fêtes Le village